



## Compte rendu tenant lieu de procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2021

***Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.***

*Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, La société ENERGY TEAM a présenté toutes les informations sur l'exploitation des parcs éoliens.*

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Emmanuel EXPOSITO, Maire.

Présents : **Messieurs** BAUDOUIN Nicolas, BRISSEAU Pascal, EXPOSITO Emmanuel, FAVRELIERE Jean-Claude, FREMENTEAU Bernard, QUEMENER Pierrick , SALLARES Nicolas.

**Mesdames** GALLOPIN Véronique, GAUTIER Isabelle, RAVARD Armelle.

Excusés : Mme DONIZEAU Dominique (**a donné pouvoir à Mme GAUTIER Isabelle**)  
Mme GUIGNARD Chantal (**a donné pouvoir à Mme GALLOPIN Véronique**)  
Mme RAMOS Ophélie

Absents : Mme MARTIN Stéphanie et M. CAILLE Joël

Soit 10 membres présents et 12 votants (10 + 2 pouvoirs)

Madame GAUTIER Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

***Le compte-rendu du Conseil municipal du 20 mai 2021 n'a pas été approuvé totalement. Une correction doit être apportée concernant les questions diverses.***

***Il faut prendre en compte la correction suivante « A partir du 01/01/2022, sera mis en place un badge par famille pour des passages annuels qui seront inférieurs à 20» et non pas « A partir du 01/01/2022, sera mis en place un badge par famille pour 50 passages annuels »***

### **L'ORDRE DU JOUR :**

1. Tarifs cantine – Année scolaire 2021-2022
2. Tarifs garderie – Année scolaire 2021-2022
3. Tarifs de la salle municipal Marcel Brelay – Saison 2021-2022
4. Attribution de subventions aux associations communales-Année 2021
5. Durée d'amortissement du véhicule utilitaire CITROEN JUMPER compte 21571 – Budget commune
6. Vente d'une balayeuse appartenant à la commune

### **D01.06.2021 : Tarifs cantine – Année scolaire 2021-2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a calculé le coût de revient de la cantine scolaire. Il en évoque le détail comme suit :

- Coût du personnel du Foyer logement (lieu où sont préparés les repas) : 19 949,76€ pour l'année scolaire, montant pris en charge par les résidents du foyer logement depuis 3 ans (anomalie découverte par la nouvelle municipalité qui sera régularisée dès cette année)
- Coût du personnel municipal (gestion de la cantine) : 13 979,52€ pour l'année scolaire
- Calcul total des repas  
10 080 repas facturés à 1,70€ par la Sté API soit 17 136,00€ à l'année.

Par conséquent, 17 136,00€ de repas + 19 949,76€ de frais personnel du Foyer Logement + 13 979,52€ de frais de personnel municipal = 51 065,28€ pour l'année scolaire

Coût de revient du repas : 51 065,28€ : 10 080 repas = 5,06€ le repas  
Repas facturé aux familles : 2,98€ soit une différence de 2,08€ à la charge de la commune  
**58,90 %** du repas est payé par les familles et **41,10 %** par la commune.

**Coût total de la cantine à la charge de la commune pour l'année scolaire :**

- **10 080 repas à 2,08€ : 20 966,40€**

Nota : les consommations d'électricité, de gaz et d'eau n'ont pas été calculées et doivent s'ajouter à ce montant.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du repas à la cantine scolaire de 4 % pour l'année scolaire 2021-2022 comme expliqué ci-dessus à compter du 02 septembre 2021, date de la rentrée scolaire et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Désignation	Tarifs (TTC)
Enfant de la commune	3,10€
Enfant hors commune	3,70€
Instituteurs non subventionnés	5,20€
Instituteurs subventionnés	4,00€
ATSEM	3,90€
Employés de la commune	3,90€

Un courrier sera adressé aux parents pour expliquer l'augmentation du prix du repas.

**Adoptée à l'unanimité**

### **D02.06.2021 : Tarifs garderie – Année scolaire 2021-2022**

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif de la garderie déjà fixé pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit à compter du 02 septembre 2021, date de la rentrée scolaire et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

	Commune	Hors Commune
<b>Matin</b>	1,50 € TTC	1,80 € TTC
<b>Soir</b>	1,90 € TTC	2,30 € TTC

Les horaires de la garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi sont les suivants :

MATIN : de 7h30 à 8h30,

SOIR : de 16h30 à 18h30.

En cas de non-respect de cet horaire du soir, toute heure entamée sera facturée 14,00 €.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **D03.06.2021 : Tarifs de la salle municipale Macel Brelay - Saison 2021-2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des tarifs de location de la salle municipale Marcel Brelay en vigueur à ce jour.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal le maintien des tarifs actuellement en vigueur, et présentés, ci-après en annexe, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

	HABITANTS HORS COMMUNES			HABITANTS DE LA COMMUNE			ASSOCIATION		
	Grande salle	Petite salle	Cuisine	Grande salle	Petite salle	Cuisine	Grande salle	Petite salle	Cuisine
LA JOURNEE Du lundi au jeudi	150 €	70 €	70 €	100 €	50 €	50 €	230 €	-	70 €
LA JOURNEE Du Vendredi au Dimanche	230 €	150 €	70 €	150 €	100 €	50 €	270 €	-	70 €
LE WEEK- END Samedi et dimanche, veille de jour et jour férié	460 €	200 €	70 €	300 €	150 €	50 €	540 €	-	70 €

Un acompte de 25% du montant total est demandé à la réservation, ainsi qu'une caution à la remise des clés :

- 300€ pour la petite salle
- 600€ pour la grande salle.

Il sera mentionné dans le règlement intérieur la gratuité de la location une fois par an pour les associations épannaises.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **D04.06.2021 : Attribution de subventions aux associations communales – Année 2021**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à 12 voix pour dont 1 abstention (M. FREMENTEAU, Conseiller Municipal ne prend part au vote des subventions pour l'association des cyclos dont il est membre et de l'ACCA dont il est président) d'attribuer les subventions suivantes aux associations énoncées ci-dessous :

##### **SPORT :**

- CEC Danse	300,00€
- Tennis	200,00€
- Cyclos	300,00€

##### **VIE DE LA COMMUNE**

- ADMR	300,00€
--------	---------

##### **DIVERS**

- Amicale des sapeurs pompiers	250,00€
- ACCA	200,00€
- FCPE collèè Frontenay Rohan-Rohan	100,00€

Ces sommes sont inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2021 de la commune.

Le vote des subventions pour la bibliothèque et la coopérative scolaire seront votées lors du prochain Conseil Municipal.

#### **Adoptée à l'unanimité**

#### **D05.06.2021 : Durée d'amortissement d'immobilisations – Budget commune**

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux. Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la durée d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire dont l'amortissement commencerait en 2022.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose une durée de 10 ans.

#### **Adoptée à l'unanimité**

#### **D06.06.2021 : Mise en vente de la balayeuse**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 16/07/2020 donnant au maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de l'assemblée communale,

**Considérant** la caducité de l'utilisation de la balayeuse par un agent communal au sein de la commune, car à ce jour, c'est une entreprise privée qui effectue le nettoyage de la voirie communale.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente l'ancienne balayeuse à 200€ TTC.

Il précise que cette recette sera portée au budget commune.

### **Adoptée à l'unanimité**

---

### **Questions et informations diverses**

#### **Container à verre situé au carrefour de la rue Marcel Azlbert et de la route de St Jean d'Angély**

Modifier l'emplacement du container entraînerait un coût trop élevé. Un panneau va être mis en place pour le respect du voisinage lors du dépôt du verre.

#### **Hôtel**

M. TRAIN a contacté la mairie car il est très intéressé pour acheter l'hôtel. Monsieur le Maire a rendez-vous mardi prochain pour visiter l'hôtel. Pour rappel, le prix de vente est fixé à 50 000€.

#### **Ecole**

A ce jour, il y a 83 élèves inscrits.

#### **Travaux de la boulangerie**

- Une réunion s'est tenue pour faire le point sur les travaux restants. Les entreprises sont intervenues pour finaliser les travaux.
- Pour la subvention FEADER, une dérogation de 6 mois a été accordée ce qui repousse le délai au 31 décembre 2021. De plus, une personne se déplacera à la mairie courant septembre pour visualiser le dossier et vérifier s'il ne manque aucun éléments.

#### **Lotissement Les Jardins de Ribray**

- Signature ce jour chez le notaire pour la vente du lot n°4 à Mme GUIONNET. Le montant de la vente a déjà été versé à la commune.
- Le bornage a été réalisé pour les délaissés, une parcelle a été agrandie de 150m2

#### **Personnel communal**

Une réunion du personnel de l'école doit se réunir absolument afin de définir l'organisation des tâches à effectuer pendant les grandes vacances. Cette réunion est prévue le 25 juin à 15h.

#### **Finances**

Le plateau de la tondeuse doit être changé. M. FAVRELIERE s'occupe de demander plusieurs devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30mn.

Les membres du Conseil Municipal

La secrétaire

Véronique GALLOPIN <b>3ème Adjointe</b>	Pascal BRISSEAU	Joël CAILLE <i>Absent</i>
Stéphanie MARTIN <i>Absente</i>	Jean-Claude FAVRELIERE <b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>	Bernard FREMENTEAU
Nicolas BAUDOUIN	Ophélie RAMOS <i>Absente</i>	Chantal GUIGNARD <b>2ème Adjointe</b> <i>Pouvoir à V. GALLOPIN</i>
Pierrick QUEMENER <b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	Nicolas SALLARES	Armelle RAVARD
Dominique DONIZEAU <i>Pouvoir à I. GAUTIER</i>		

Isabelle GAUTIER

Le Maire

Emmanuel EXPOSITO